



Assemblée générale

Distr. générale
30 novembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 140 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Transfert de bâtiments à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la note du Secrétaire général où figure une proposition concernant l'acceptation de six bâtiments supplémentaires et de 12 terre-pleins que le Gouvernement italien met à la disposition de la Base logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB) (A/62/548). Conformément aux dispositions de l'article 3.11 du Règlement financier, le Secrétaire général sollicite l'approbation de l'Assemblée générale pour l'acceptation des bâtiments, dans la mesure où celle-ci entraînerait des charges financières supplémentaires, du fait que l'Organisation des Nations Unies devra prendre en charge les frais de rénovation et d'entretien des bâtiments et des terre-pleins.

2. Les locaux de la BSLB et leur utilisation sont régis par un mémorandum d'accord conclu entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement italien le 27 novembre 1994 et modifié le 7 décembre 2001. En vertu de ce mémorandum d'accord, des locaux situés sur des installations militaires à Brindisi sont mis gracieusement à disposition pour appuyer des opérations de maintien de la paix, des opérations humanitaires et d'autres opérations connexes. La proposition dont l'Assemblée générale est actuellement saisie porte sur un deuxième amendement au mémorandum d'accord, qui tient compte de l'offre du Gouvernement italien de mettre à la disposition de la BSLB 5 bâtiments (1 760 m²) – offre approuvée par l'Assemblée générale dans sa décision 58/557 –, ainsi que 6 bâtiments supplémentaires (6 805 m²) et 12 terre-pleins (70 739 m²). Sur les 11 bâtiments, 9 seront utilisés par l'Organisation des Nations Unies et deux par le Programme alimentaire mondial. Il est proposé de rénover et d'adapter les neuf bâtiments et les 12 terre-pleins pour un montant de 3 millions de dollars et 60 000 dollars respectivement. Des crédits seraient ouverts à cette fin dans le projet de budget de



l'exercice 2008/09. Pour les 11 bâtiments et les terre-pleins, les frais d'entretien que devra assumer l'Organisation sont estimés à 370 000 dollars par an.

3. Sur sa demande, le Comité consultatif a reçu des informations et des précisions supplémentaires concernant la nature du deuxième amendement au mémorandum d'accord et le moment choisi pour sa conclusion, compte tenu du fait que l'Assemblée générale avait autorisé le transfert de cinq bâtiments par sa décision 58/557. Le Comité a été informé que, durant les négociations engagées sur le transfert des 5 bâtiments à la suite de la décision de l'Assemblée, le Gouvernement italien avait offert de transférer 6 bâtiments supplémentaires et 12 terre-pleins à la Base et que les parties avaient jugé plus efficient de conclure un seul amendement à l'accord plutôt que deux amendements distincts.

4. Le Comité consultatif rappelle que le mémorandum d'accord du 23 novembre 1994 prévoyait initialement la mise à disposition de quelque 42 000 mètres carrés de bâtiments, y compris des locaux à usage de bureaux, des entrepôts, des zones de stockage, des ateliers, un centre de récupération de données informatiques et une station électrique. Le premier amendement au mémorandum d'accord prévoyait la mise à disposition de 9 000 mètres carrés supplémentaires d'espace d'entreposage. Le Comité a été informé que les bâtiments supplémentaires prévus dans le deuxième amendement au mémorandum d'accord étaient situés à l'intérieur du périmètre de la Base de soutien logistique et offraient un espace supplémentaire de 8 565 mètres carrés comprenant des locaux à usage de bureaux, un petit entrepôt, une aire de recyclage et un dépôt de substances dangereuses. Ces bâtiments serviraient à accueillir le siège de la Base de soutien logistique, y compris tous les services administratifs, le Groupe des opérations aériennes et le restaurant du personnel, dans le cadre d'une reconfiguration globale de la Base, tandis que les terre-pleins supplémentaires serviraient d'aires de stationnement, de zones d'entreposage du matériel entrant dans les stocks de déploiement stratégique et d'espaces verts.

5. Après la conclusion de l'amendement susmentionné, suivant l'approbation de l'Assemblée générale, les travaux de rénovation débuteraient au cours de l'exercice budgétaire 2007/08. À sa demande, le Comité consultatif a reçu des informations supplémentaires sur les dépenses engagées et prévues pour l'exercice 2007/08 (voir annexe), faisant apparaître un solde inutilisé prévu de 401 005 dollars. Il a également été informé qu'un montant de 400 000 dollars provenant des ressources approuvées pour l'exercice 2007/08 pourrait être utilisé pour financer les frais de rénovation des bâtiments et des terre-pleins, ce qui réduirait d'autant les ressources nécessaires pour 2008/09, estimées à 3,6 millions de dollars. **Le Comité consultatif recommande que tout autre solde inutilisé durant l'exercice en cours soit utilisé pour financer les frais de rénovation et d'entretien des bâtiments supplémentaires et qu'il en soit rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget de 2007/08. Le projet de budget pour 2008/09 devrait tenir compte de toutes les dépenses encourues en 2007/08 au titre de la rénovation des bâtiments et des terre-pleins, les crédits alloués devant être réduits en conséquence.**

6. La disponibilité de bâtiments supplémentaires à Brindisi devrait permettre de fermer l'entrepôt extérieur de San Pancrazio. En réponse à une demande du Comité consultatif, il lui été précisé que cette fermeture permettrait de réaliser des économies de quelque 700 000 dollars dans les dépenses annuelles renouvelables, dont 270 000 dollars pour les services de sécurité, 400 000 dollars pour les services de fret et 30 000 dollars pour les frais généraux de fonctionnement et la main-

d'œuvre. **Le Comité consultatif recommande que le projet de budget de l'exercice 2008/09 tienne compte des économies résultant de la fermeture des installations de San Pancrazio.**

7. Le Comité consultatif salue la contribution que fournit le Gouvernement italien pour appuyer la Base de soutien logistique de Brindisi et recommande que l'Assemblée générale approuve la demande du Secrétaire général, sous réserve des observations qu'il a formulées aux paragraphes 5 et 6 ci-dessus sur le niveau des ressources à prévoir dans le projet de budget de 2008/09 concernant les frais de rénovation et les frais d'entretien annuels des bâtiments.

Annexe

**Base de soutien logistique des Nations Unies
à Brindisi (Italie) – Dépenses effectives et dépenses
prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007
au 30 juin 2008**

31 octobre 2007^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses au 31 octobre 2007			Prévisions		Solde inutilisé (estimation) au 30 juin 2008
	Montant alloué (A)	Dépenses effectives (B)	Solde inutilisé (C) = (A) – (B)	Dépenses prévues 1 ^{er} nov. 2007-30 juin 2008 (D)	Total des dépenses effectives et prévues (E) = (B + D)	
I. Militaires et policiers						
212 Observateurs militaires		–	–	–	–	–
213 Contingents		–	–	–	–	–
214 Police des Nations Unies		–	–	–	–	–
216 Unités de police constituées		–	–	–	–	–
Total Groupe I	–	–	–	–	–	–
II. Personnel civil						
221 Personnel recruté sur le plan international	6 288 800	2 314 975	3 973 825	3 973 825	6 288 800	
222 Personnel recruté sur le plan national	11 119 300	3 296 242	7 823 056	7 823 058	11 119 300	–
223 Volontaires des Nations Unies	941 400	–				
224 Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	18 349 500	114 770	826 630	826 630	941 100	–
Total Groupe II		5 725 987	12 523 513	12 623 513	18 349 500	–
III. Dépenses opérationnelles						
225 Personnel fourni par les gouvernements	–	–	–	–	–	–
226 Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–
227 Consultants	532 700	112 722	419 978	373 343	486 065	46 635
228 Voyages	628 000	84 793	543 207	511 807	596 600	31 400
230 Installations et infrastructures	5 682 400	2 046 776	3 635 624	3 351 504	5 398 280	264 120

Catégorie de dépenses	Dépenses au 31 octobre 2007			Prévisions		Solde inutilisé (estimation) au 30 juin 2008 (F) = (A) - (E)
	Montant alloué (A)	Dépenses effectives (B)	Solde inutilisé (C) = (A) - (B)	Dépenses prévues 1 ^{er} nov. 2007-30 juin 2008 (D)	Total des dépenses effectives et prévues (E) = (B + D)	
231 Transports terrestres	961 600	438 006	523 594	503 594	941 600	20 000
232 Transports aériens	-	-	-	-	-	-
233 Transports maritimes ou fluviaux	-	-	-	-	-	-
234 Transmissions	4 882 000	2 099 909	2 782 091	2 782 091	4 882 000	-
235 Informatique	5 269 000	2 249 808	3 019 192	3 019 192	5 269 000	-
236 Services médicaux	377 000	144 630	232 370	213 520	358 150	18 850
237 Matériel spécial	-	-	-	-	-	-
238 Fournitures, services et matériel	3 635 400	2 850 431	784 969	784 969	3 635 400	-
239 Projets à effet rapide	-	-	-	-	-	-
Total Groupe III	21 968 100	10 027 075	11 941 025	11 540 020	21 567 095	401 005
Montant brut	40 317 600	15 753 062	24 564 538	24 163 533	39 916 595	401 005
Total	40 317 600	15 753 062	24 564 538	24 163 533	39 916 595	401 005

^a Les montants préengagés ne sont pas compris dans le total.